

République Française
 Département de l'Aube
 Arrondissement de BAR-SUR-AUBE
 Commune de BAYEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Bayel

SEANCE DU 25 JUIN 2020

Date de la convocation : 19 juin 2020

Date d'affichage : 02 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Laurence CAILLET, maire.

Présents : CAILLET Laurence, COCHARD Elodie, CUIF Fanny, DOS SANTOS Marinette, FERNANDES Angélique, GATINOIS Michel, GROSJEAN Frédéric, HONERCHICK Romain, LARUE Sandra, LEGROS Damien, MASSON François, MONNE Bernard, ORRIBE Franck, PLOIX Stéphanie, SIMONNOT Vincent

Secrétaire : Madame DOS SANTOS Marinette

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

20_2020 - Subventions aux associations, (rapporteur B. MONNE)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

Monsieur le Maire-Adjoint fait part à l'assemblée des demandes de subventions de fonctionnement des associations pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération, et après avoir étudié chaque dossier, en prenant en compte l'activité de chaque association ainsi que leur solde en Banque, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'attribution des subventions suivantes pour l'exercice 2020 :

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION ATTRIBUÉE
Association Musicale Bayelloise	150 €
Club de l'Amitié	100 €
P'tit Assoc des Ecoles Bayelloises	500 € (dont 259.99 € pour ordinateur école élémentaire à reprendre dans l'actif de la commune)
Chorale de l'Amitié	100 €

C.O.B.	200 €
C.F.A. Pont Sainte Marie	65 €
E.S.M.P.S.E.	50 €
Croix Rouge	50 €
V.M.E.H.	50 €
Secours Catholique	50 €
Vivre Encore	50 €
Revivre sans alcool	50 €
ADMR	50 €
D.D.E.N.	50 €
Chemin de Mémoires	50 €
Souvenir Français	100 €
Association Don du Sang	50 €
AFSEP (sclérose en plaques)	50 €
TOTAL	1.265 €

Vote à l'unanimité, sauf pour l'association musicale bayelloise = 1 abstention de M. Bernard MONNE, Président de cette association.

Un rendez-vous a eu lieu avec les responsables de l'association du Souvenir Français, et Madame Marinette DOS SANTOS s'est proposée à entretenir les 27 tombes des soldats tombés pour la France.

Madame CUIF Fanny propose l'organisation d'une collecte « DON DU SANG » à la salle socioculturelle de BAYEL. Proposition acceptée par le Conseil Municipal.

21_2020 - Subvention à la Maison Pour Tous Prévert (rapporteur L. CAILLET)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	11	0	3	1

Madame le Maire et Monsieur Frédéric GROSJEAN, Maire-Adjoint et Président de la Maison Pour Tous Prévert, exposent à l'assemblée la situation de l'association MPT Prévert.

Il est ainsi souligné le fait que la Commune verse une subvention annuelle de 58.000 € à cette association qui au final ne fonctionne pas ou très mal.

Il est envisagé la reprise directement par la commune des services d'accueil périscolaire du matin et du soir, de la restauration scolaire ainsi que la garderie des mercredis. Il est nécessaire de recréer et améliorer ce service aux familles.

Attache a déjà été prise à la DDCSPP (ex DDJS) et la CAF de l'Aube.

Un rendez-vous est également pris avec le Maire de ARC-EN-BARROIS, commune qui gère directement ses services.

Avant mise en place de ces services au niveau communal, l'association MPT Prévert sollicite le versement d'une subvention de 30.000 €, laquelle somme serait versée mensuellement, à savoir 5.000 € par mois.

Afin de rassurer les parents et qu'ils aient connaissance au plus vite de la continuité des services ci-dessus et n'inscrivent pas leurs enfants dans une autre commune, Madame le Maire a décidé de leur écrire pour leur expliquer cela et leur demander de remplir une fiche de préinscription pour la rentrée de l'année scolaire 2020/2021.

Après que Monsieur Frédéric GROSJEAN ait quitté momentanément la séance, le Conseil Municipal, après délibération,

- **DÉCIDE** le versement d'une subvention de trente mille euros (30.000 €) à l'association MPT Prévert,
- **PRECISE** que le versement se fera mensuellement par échéance de 5.000 €,
- **DIT** que les versements cesseront dès l'arrêt de l'activité de cette association, accueil périscolaire et cantine.

Vote : 11 pour – 3 abstentions (S.PLOIX, E.COCHARD, F.CUIF), Monsieur GROSJEAN n'ayant pas pris part au vote.

22_2020 - Renouvellement du contrat de travail à durée déterminée de l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, (rapporteur L. CAILLET)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

Madame le Maire informe le Conseil que le contrat de l'ATSEM de l'école maternelle de la Tuilerie arrive à échéance le 17 juillet prochain.

Ce contrat ne peut être renouvelé de la sorte, ainsi Madame le Maire, considérant le travail satisfaisant de l'intéressée, propose de renouveler le contrat de Madame HELOIR Anaïs en qualité d'ATSEM et donc d'établir un contrat à durée déterminée s'appuyant sur le 5° alinéa de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifié « Pour pourvoir des emplois à temps complet ou à temps non complet dans les Communes de – de 2000 Habitants (*création ou suppression d'un emploi dépendant de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité*), ce qui est le cas avec l'Education Nationale pour l'avenir des écoles du village.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après délibération, à l'unanimité,

- **DECIDE** le renouvellement du contrat de Madame Anaïs HELOIR, à durée déterminée, 5° Alinéa – Article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, pour une durée d'une année du 18 juillet 2020 au 17 juillet 2021, pour correspondance avec l'année scolaire, à raison de 35h hebdomadaires annualisées. L'intéressée sera rémunérée en qualité d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles, indice brut 353, majoré 329, correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C2.

23_2020 - Constitution de la commission communale des impôts directs (CCID), (rapporteur L. CAILLET)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

Madame le Maire informe le Conseil que conformément à l'Article 1650-1 du code général des impôts dans chaque commune, doit être instituée une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire ou de son Adjoint délégué et de six commissaires pour les communes de moins de 2.000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation.

Ces six commissaires seront désignés par la Directrice départementale des Finances Publiques, Madame Christine BESSOU NICAISE, sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal.

Ainsi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de proposer les personnes suivantes :

Titulaires :

- CLEMENT Hervé,
- GATINOIS Michel,
- GROSPERRIN Nicole,
- HONERCHICK Romain,
- PARENT Monique,
- PLOIX Stéphanie,
- SIMONNOT Vincent,
- THIERRY David,
- THOMAS Jean-Michel,
- VADOT Ludovic,

- VARENNES Monique,
- VARENNES Stéphanie,

Suppléants :

- COCHARD Elodie
- DOS SANTOS Marinette,
- FERNANDES Angélique,
- GROSJEAN Frédéric,
- JACQUOT Christine,
- LARUE Sandra,
- MASSON François.
- MOREAU Guy,
- ORRIBE Franck,
- THOMAS Jean-Paul,
- VARENNES Fabien,
- WOLF Christian,

24_2020 - Organisation du secrétariat de Mairie et de l'Agence Postale Communale, (rapporteur M. GATINOIS)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

Monsieur Michel GATINOIS informe les membres du Conseil Municipal que la nouvelle municipalité souhaite que le secrétariat de Mairie ait une plus grande amplitude au niveau de ses horaires d'ouverture.

Considérant l'ouverture de la boulangerie le matin, il est proposé que le secrétariat de mairie et l'agence postale communale soient ouverts le matin de 10h à 12h en plus des horaires habituels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

❖ **DECIDE** que les horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie et de l'Agence Postale Communale seront les suivants :

- **Secrétariat de Mairie :**
 - Lundi : de 13h30 à 18h
 - Mardi, jeudi : de 10h à 12h et de 13h30 à 18h
 - Mercredi : de 10h à 12h et de 13h30 à 17h45
 - Vendredi : de 10h à 12h et de 13h30 à 17h
- **Agence Postale Communale :**
 - Lundi de 13h30 à 17h
 - Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

- ❖ **PRECISE** que cette modification des horaires du secrétariat de Mairie et de l'Agence Postale Communale sera appliquée à titre d'essai jusqu'au 31 décembre 2020. Durant les congés annuels ces horaires peuvent être modifiés, ainsi, il est précisé que pendant les congés de cet été l'APC sera ouverte du mardi au vendredi de 10h à 12h et fermée les après-midi.

25_2020 - Admission en non valeur, (rapporteur B. MONNE)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

Monsieur Bernard MONNE expose au Conseil Municipal la nécessité d'accepter l'admission en non-valeur présentée par Monsieur Olivier PONT, Inspecteur des Finances Publiques. En effet, au vu de l'absence de solvabilité des redevables concernés et de l'ancienneté des dettes, celles-ci risquent de se retrouver prescrites.

De plus, Monsieur PONT quitte l'Aube pour l'Oise, et souhaiterait ne pas laisser de « passif » à son successeur.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** d'accepter l'admission en non-valeur présentée pour la somme globale de 1167.76 €. Mandat sera émis au 6541.

Vote : pour 11 – contre (F.ORRIBE, F.GROSJEAN, V.SIMONNOT) – 1 abstention (D.LEGROS)

26_2020 - Dotation du CPI de BAYEL par le SDIS, (rapporteur F. GROSJEAN)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

En 2016 le SDIS de l'Aube a engagé un plan de valorisation et de soutien en faveur des centres de première intervention (CPI) communaux, tout en assurant un contrôle sur l'aptitude médicale et la formation des sapeurs-pompiers volontaires au regard des missions qui peuvent leur être confiées.

Le modèle aubois d'organisation des services d'incendie et de secours impliquant ces CPI communaux a été cité en exemple dans le rapport de la Mission Volontariat remis le 16 mai 2018 au Ministre de l'Intérieur, rapport qualifiant d'exemplaire la politique suivie dans ce domaine par le SDIS de l'Aube.

Dans ce contexte et afin de les aider à exercer leurs missions dans les meilleures conditions possibles, Philippe PICHERY, Président du Conseil Départemental de l'Aube, a souhaité permettre aux CPI communaux de se doter d'équipements adaptés à leurs missions. C'est pourquoi, sur sa proposition, l'assemblée départementale a voté en faveur du versement d'une subvention au SDIS, à charge pour ce dernier d'acheter les matériels et de la positionner dans des communes sièges de CPI.

C'est ainsi que par délibération en date du 4 décembre 2018 et du 24 juin 2019, le conseil d'administration du SDIS, s'est prononcé favorablement sur la mise en œuvre d'un plan d'équipement en faveur des centres de première intervention communaux.

Le SDIS acquiert et conserve la propriété des biens, qu'il affecte aux communes concernées après vérification, notamment, de la formation et de l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers du CPI, susceptibles d'utiliser ces matériels.

La charge de l'amortissement ne devrait pas peser sur les communes affectataires, dans la mesure où les communes sièges de CPI appartiennent toutes à la catégorie des communes de moins de 3.500 habitants, qui ne sont pas soumises à l'obligation d'amortir leurs immobilisations.

Par contre, l'entretien relèvera de la responsabilité des communes.

Seules sont à prévoir, après délibération des conseils municipaux, des opérations non budgétaires constatées par les comptables de ces communes sur la base d'un certificat administratif et d'une copie de la délibération.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'affectation des matériels suivants :

DESIGNATION DES MATERIELS	QUANTITE
Sac de l'avant (Sac de 1 ^{er} secours)	1
Lot épuisement (1 moto pompe, 3 aspirateurs, 1 crépine, 4 tuyaux de 45, 1 pompe électrique et 1 rallonge électrique)	1
Lot tronçonnage (1 tronçonneuse, protection, 2 pantalons de coupe, casque de protection)	1
Lot balisage (5 gilets HV, 15 cônes de lubec, 2 tri flash)	1
Lot de bâchage (5 bâches, 1 boîte de clous, 1 scie, liteaux, 1 bobine de cordelette, 1 marteau, 1 ceinture de travail, 1 rouleau bâche tricouche)	1

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette affectation.

27_2020 - Modification du règlement des locations de places de bois (rapporteur F. ORRIBE)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

Monsieur Franck ORRIBE expose qu'il s'agit de réorganiser les terrains de places de bois afin que les attributions soient équitables entre tous, notamment entre les emplacements rue des Varennes et ceux sis à la Belle Idée.

Compte-tenu du nombre de places vacantes, il sera possible de louer jusqu'à deux emplacements. Il existe actuellement une vingtaine de locations. Le prix de location annuel est fixé à 25 € par an.

Lecture est donnée du nouveau règlement mis en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** le nouveau règlement de location des places de bois pour chaque site « Les Varennes » et « La Belle Idée ».

28_2020 - Festivités du 14 juillet 2020 (rapporteur B. MONNE)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

Il apparaît que l'organisation des festivités du 14 juillet sont très complexes, en effet le protocole « COVID 19 » à mettre en place est tel qu'il semble difficile voire impossible d'organiser cette fête sans entrave aux règles sanitaires encore en vigueur, notamment pour la retraite aux flambeaux.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'annuler toutes les festivités du 14 juillet 2020,
- **DECIDE** de reporter le tir du feu d'artifice au samedi 12 septembre prochain lors de la fête patronale. Fête qui se verra enrichie de nouvelles cérémonies, notamment pour remercier toutes les personnes qui se sont dévouées pensant la pandémie COVID 19, ainsi que d'activités ludiques originales.

29_2020 - Déclaration d'intention d'aliéner, (rapporteur L. CAILLET)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner pour laquelle le droit de préemption urbain n'a pas été exercé :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ENTERINE** la décision de Madame le Maire de ne pas préempter sur les biens suivants :
 - bâti sur terrain propre cadastré AH 65, 72 et 149, sis 32 rue du Général de Gaulle.

30_2020 – Location logement communal 16 rue de la Tuilerie), (rapporteur L. CAILLET)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	14	0	1	0

Madame le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Xavier URBAIN souhaite louer le logement communal devenu vacant 16 rue de la Tuilerie en rez-de-chaussée. Le loyer mensuel est fixé à 265 € avec une participation pour le chauffage de 40 € par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** de louer l'appartement 16 rue de la Tuilerie rez de chaussée, à Monsieur Xavier URBAIN, à compter du 10 juillet 2020, pour une durée de six années consécutives, pour un loyer de 265 €, assorti d'une participation au chauffage fixée à 40 € par mois (8000 kw * 0.06 €)

Le loyer sera révisé de plein droit au début de chaque période annuelle en fonction de l'indice de référence des loyers. (Loyer précédent multiplié par l'I.R.L. du 2^{ème} trimestre divisé par l'I.R.L. du même trimestre de l'année précédente)

Vote : 14 pour – 1 abstention (E.COCHARD)

Questions et informations diverses

Madame le Maire fait part à ses collègues :

- de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour BAYEL de 11.532€, ce qui représente 1.60 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune. Cette baisse est due notamment à :
 - la diminution du nombre d'habitants, - 26 habitants – passant de 810 à 784 habitants,
 - du potentiel financier par habitant qui est passé de 639 € à 677 €.
- De la prise de contact avec la Direction Régionale de la société EQIOM, et de la visite de la carrière programmée le jeudi 17 septembre prochain à 10h pour tous les conseillers municipaux
- Rend compte du rendez-vous qui a eu lieu avec les responsables du Point Lecture, rencontre fructueuse,

Tour de table

Monsieur Franck ORRIBE

- Fait un compte-rendu du dernier conseil des écoles qui a eu lieu le 12 juin dernier, l'effectif est de 73 élèves,

Monsieur Michel GATINOIS

- Expose s'être rendu au stade proche de l'emplacement où sera implanté une antenne relai pour réseaux téléphoniques par l'entreprise ATC France,

Monsieur Bernard MONNE

- Fait part au Conseil des débats de la Commissions Festivités, notamment le programme pour la fête patronale des 12 et 13 Septembre 2020 :
 - ❖ Les élus recevront les forains le vendredi à la mairie
 - ❖ SAMEDI 17 h place de la mairie : cérémonie de remerciements suite au confinement
 - ❖ Départ du défilé en musique pour se rendre au terrain de la fête et inauguration avec vin d'honneur
 - ❖ sur le terrain de hand Vide grenier nocturne dans les deux salles socio avec buvette de la Ptit'assoc des écoles bayelloises,
 - ❖ Feu d'artifice dans le champ (demander l'autorisation à Mr BOUR)
 - ❖ DIMANCHE 12 h repas sur plateaux salle socio organisé par l'Association musicale
 - ❖ 17 h distribution des tickets gratuits
 - ❖ Des flyers seront distribués aux habitants et même aux environs, des affiches indiqueront la fête à l'entrée de BAYEL et dans les commerces de BAR SUR AUBE,
 - Fait un compte rendu des travaux en cours : futur château d'eau, travaux d'accessibilité des bâtiments,
 - Problème du réseau d'eau pluviale rue du Général de Gaulle,
 - Problème concernant le mur de l'école élémentaire mitoyen avec Monsieur Claude PREVOST,

- Demande où en est la question de la maison de Monsieur PRELAT,
- Expose que le marché de Noël aura bien lieu salle socioculturelle comme à l'accoutumée et le Téléthon sur la place salle des associations et du conseil municipal.
- Essai d'une sono samedi 27 juin salle socio à 11h.

Monsieur Vincent SIMONNOT

- Evoque le remplacement de l'employé communal au service technique,
- Demande que les poubelles soient ramassées chaque semaine au lieu de tous les 15 jours en période estivale,

Madame Laurence CAILLET

- Rappelle l'obligation des riverains à nettoyer le trottoir devant leur habitation.

Monsieur Frédéric GROSJEAN

- Expose la situation du CPI de BAYEL et fait état des 14 interventions des Sapeurs-Pompiers depuis le début de l'année.

Madame Elodie COCHARD

- Attire l'attention de ses collègues sur le problème lié au bâtiment menaçant ruine à la Belle Idée. Madame le Maire explique que le propriétaire reste introuvable mais que renseignements seront pris pour connaître la démarche à entreprendre.

Madame Sandra LARUE

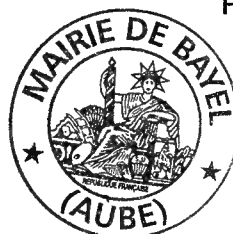
- Demande si les bornes de recharge pour voiture électrique fonctionnent, on ne voit jamais personne s'en servir. Madame le Maire dit qu'elles viennent d'être révisées et réparées.
- Signale la cheminée tombée sur une maison rue Pasteur. Madame le Maire répond que le problème sera prochainement résolu.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00.

Fait à BAYEL, les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,

Mme DOS SANTOS Marinette

Pour Madame le Maire empêchée,

M. Michel GATINOIS

